



N° 281

Le 3 décembre 1990

## **LE CANADA PREND L'INITIATIVE DE PROMOUVOIR LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE DES SERVICES**

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a fait, dans le cadre des négociations d'Uruguay menées sous l'égide de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), une proposition visant à libéraliser le commerce des services financiers. De plus, le Canada a soumis une offre initiale visant à consolider l'accès du marché canadien relativement à un large éventail de services, à condition qu'il obtienne des avantages réciproques d'autres pays.

M. Crosbie a déclaré : « Le Canada a proposé, concernant les services financiers, un projet d'accord global et fondamental pour faire avancer les négociations dans ce domaine. Ce cadre favoriserait dans la pratique le traitement non discriminatoire des fournisseurs de services financiers, dans le secteur des banques et des assurances, par exemple, et il encouragerait la libéralisation des marchés de services financiers. »

Avec cette proposition, le gouvernement fédéral conserverait le pouvoir de prendre les mesures de prudence nécessaires pour garantir la viabilité et la stabilité du système financier.

Dans le même ordre d'idées, le Canada a déposé une offre initiale aux termes de laquelle le gouvernement fédéral s'engagerait à ne pas ériger de nouveaux obstacles au commerce des services. Le statu quo s'appliquerait aux mesures en vigueur ou annoncées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1991. Cette offre est conditionnelle à l'obtention, dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales (NCM), d'un ensemble satisfaisant de règles justes et équitables qui